

## AVANT-PROPOS

L'accident qui a eu lieu le 26 avril 1986 à la centrale nucléaire de Tchernobyl en Ukraine allait marquer un tournant décisif dans le développement du droit nucléaire international au cours des deux décennies suivantes.

Dans les six mois qui ont suivi l'accident, une Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire ainsi qu'une Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique ont été négociées et adoptées sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En 1988, a été adopté un Protocole commun créant un lien entre les deux régimes internationaux de responsabilité civile nucléaire existants. 1994 a vu l'adoption d'une Convention établissant les références internationales en matière de sûreté nucléaire, suivie d'une Convention sur la sûreté de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs en 1997. Les régimes internationaux existants régissant la responsabilité pour les dommages nucléaires ont été renforcés de façon importante et un nouveau régime global a été établi.

L'objectif de ce recueil, publié conjointement par l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire et l'Agence internationale de l'énergie atomique, est de fournir une analyse approfondie de chacun de ces instruments, en décrivant les progrès déjà accomplis et en identifiant les domaines dans lesquels des améliorations restent souhaitables. Il reproduit un certain nombre d'articles déjà publiés dans le *Bulletin de droit nucléaire* de l'OCDE/AEN ainsi que de nouvelles études. Le recueil offre aussi un récapitulatif des mesures concrètes adoptées par les organisations internationales respectives chargées de soutenir ce cadre juridique international.